

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

Intervention de Mme. Mounia Benrhanem, Chef de  
service de la planification, Secrétariat d'Etat chargée  
de l'Eau et de l'Environnement

devant la 16<sup>ème</sup> Commission du Développement  
Durable

Thématique : La Gestion Intégrée  
des Ressources en Eau

New York, le 13 mai 2008

**Prière de vérifier à l'audition**

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par dire que le Royaume du Maroc s'associe à la déclaration, faite par Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et accorde un grand intérêt à l'examen de la mise en œuvre des recommandations de la CDD 13, notamment, en ce qui concerne la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

L'Organisation des Nations Unies a identifié l'eau et l'assainissement comme thèmes de l'année 2008, en s'inspirant des objectifs de développement du Millénaire, comme cadre conceptuel, mais les constats d'avancées régionales dans ces domaines appellent encore à plus d'effort ; et le besoin d'un cadre systémique de travail émerge de lui-même. Plusieurs panélistes l'ont confirmé, lors de cette session.

Grâce à la CDD, la thématique de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau peut être désignée comme une des priorités sur l'agenda international, pour stimuler l'émergence des stratégies nationales de mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, et pour garantir un effet plus systématique sur les institutions nationales et processus des pays concernés, notamment, les pays en développement.

Dans ce cadre, le Maroc a réalisé des avancées importantes, en matière de réflexion et de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau. En effet, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau a été, stratégiquement, reconnue et institutionnellement adoptée, à travers :

- un cadre institutionnel, établi par la loi 10-95 sur l'eau ;
- une organisation structurelle, intégrant la gestion de l'eau et de l'environnement, et décentralisée par la mise en place de 7 agences de bassins hydrauliques ; et
- une organisation fonctionnelle qui repose sur des processus clés, tel que la planification intégrée de l'eau, par le biais de plan de développement des ressources en eau, au niveau des bassins hydrauliques et du plan national de l'eau.

Dans cette démarche, les processus de planification et de suivi des ressources en eau, inspirés par le concept de Gestion Intégrée des

Ressources en Eau, ont été développés dans le sens d'une plus large concertation, avec les acteurs et les usagers de l'eau, au niveau local.

Les plans de gouvernance régionaux de l'eau, sous-tendus par une concertation sectorielle et une coordination trans-sectorielle, permettra aux pays en développement de mieux drainer les financement externes, dans le cadre d'une intégration des fonds et aides internationaux et d'une viabilisation de la coopération globale, mais aussi de rentabiliser ces financements, à l'échelle régionale, pour plus d'impacts locaux sur le développement socio-économique des pays ciblés.

Je vous remercie.